

Délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2025

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, sont réunis les membres du Conseil municipal, sur convocation du Maire de Saint-Joseph.

Présents : Fabrice DUCRET, Jean Louis CHOUVELLON, Marie Joséphe BONNAND, Julien FREYCON, Pamela BONNAND, Damien LEBRE, Sandrine COMTET, Alain GONZALEZ, Jean Marc FABRE, Maria LAZZARO, René NEEL, Morgane PORTE, Sandrine VASSEL

Nombre de conseillers en exercice : 0 Présents : 13 Votants : 18

Absent : Mehdi GALLARDO

Pouvoirs : Marie Nicole MICHALET représentée par Jean Marc FABRE, Andrée GILLIER représentée par Jean Louis CHOUVELLON, Baptiste FONTAINE représenté par Fabrice DUCRET, Christelle LAMY-QUIQUE représentée par Sandrine COMTET, Antoine CHOUVION représenté par Julien FREYCON

Secrétaire de séance : Julien FREYCON

Date de convocation : 16/04/2025

DELIBERATION DE_020_2025
TARIFS COMMUNAUX VOTES SUR UNE ANNEE SCOLAIRE

TARIFS DU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un accueil périscolaire a été mis en place depuis le 28 août 2006. Les horaires d'accueil sont : de 7h20 à 8h20, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs périscolaire, les parents doivent avoir rempli le dossier et fourni toutes les pièces demandées au minimum 1 semaine avant la présence de l'enfant au périscolaire.

Depuis mars 2020, un portail famille sur internet a été mis en place pour permettre aux familles de faire leurs inscriptions et de les modifier à n'importe quel moment.

Un tarif « inscription tardive » plus onéreux est appliqué pour le temps de midi lorsque l'inscription est donnée du jour au lendemain.

S'il est constaté des inscriptions tardives, de façon répétitive pour le matin et soir, nous communiquerons directement auprès des familles.

Si des enfants sont inscrits de façon systématique le matin et soir, alors qu'ils ne viennent pas, les absences seront facturées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** une augmentation des tarifs sur l'ensemble des tarifs périscolaire comme suit :

Tranche de QF	Matin et soir par tranche de 30 mn		Midi totalité de la pause méridienne		Midi totalité de la pause méridienne inscription tardive	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
0 à 599	0.48 €	0.49 €	0.56 €	0.57 €	0.69 €	0.70 €
600 à 799	0.59 €	0.60 €	0.58 €	0.59 €	0.71 €	0.72 €
800 à 999	0.71 €	0.72 €	0.69 €	0.70 €	0.88 €	0.90 €
1000 à 1199	0.82 €	0.84 €	0.71 €	0.72 €	0.93 €	0.95 €
1200 à 1399	1.01 €	1.03 €	0.80 €	0.82 €	1.04 €	1.06 €
1400 à 1599	1.12 €	1.14 €	0.87 €	0.89 €	1.09 €	1.11 €
1600 à 1799	1.23 €	1.25 €	0.95 €	0.97 €	1.15 €	1.17 €
1800 à 1999	1.33 €	1.36 €	1.05 €	1.07 €	1.29 €	1.32 €
2000 à 2199	1.51 €	1.54 €	1.13 €	1.15 €	1.44 €	1.47 €
> 2200	1.64 €	1.67 €	1.22 €	1.24 €	1.54 €	1.57 €

Modalités de facturation :

Les factures sont établies mensuellement après le service fait dans la semaine suivant la fin du mois.

Pour le périscolaire matin et soir : la facturation est effectuée à partir des présences effectives des enfants, par tranche de 30 minutes. Les familles ne signalant pas l'absence de l'enfant au plus tard la veille, seront facturées.

Pour le périscolaire midi : les familles qui ne préviennent pas de l'absence de leur enfant au périscolaire de midi se verront facturer le repas et le temps périscolaire. Pour une absence supérieure à une journée, il est nécessaire de fournir un certificat médical pour que les jours d'absence ne soient pas facturés. Une absence signalée au plus tard la veille ne donne pas lieu à facturation.

Cette délibération entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2025, soit le 1er septembre 2025.

Tarifs du restaurant scolaire, du portage de repas et repas des collaborateurs hors personnel du centre de loisirs.

Tarifs du restaurant scolaire, du portage de repas et repas des collaborateurs – hors personnel du centre de loisirs.

La commission finances propose une révision des tarifs comme suit :

<u>Tarifs du repas</u>	Tarif 2024
------------------------	------------

Repas cantine enfant	Voir tableau au-dessous, 1.00, 4.90, 5.00 selon coeff
Repas majoré inscription tardive	7.00 €
Repas personnel communal	5.10 €
Repas aux personnes âgées, personnel enseignant ou extérieurs	8.16 €
Stagiaires	Gratuit

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des tarifs applicable au 1er septembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer cette décision.

Restauration scolaire à 1 € :

Madame Marie-Jo Bonnard, adjointe à la restauration municipale, présente le dispositif du repas à 1 euro.

Ce dispositif « La cantine à 1€ », lancé en avril 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, vise à encourager les collectivités locales, compétentes en matière de restauration scolaire, à proposer des tarifs de cantine accessibles aux familles, même les plus modestes.

La « Cantine à 1€ » consiste en une aide financière de l'Etat accordée aux communes qui instaurent une tarification progressive (différentes tranches de prix, avec un calcul basé sur les revenus ou le quotient familial) au sein de leurs cantines scolaires.

Les services de restauration des écoles publiques comme privées (sous contrat) sont concernés. Une convention triennale est signée entre l'Etat et la collectivité, et une subvention de 4€ (depuis le 1^{er} janvier 2024) est versée à la collectivité, en compensation, pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles.

La commission finance propose ces tarifs :

Tranches de QF	Prix unitaire
0 à 999	1,00 €
1000 à 1599	4.90 €
Sup 1600	5,00 €

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des tarifs applicable au 1er septembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer cette décision.

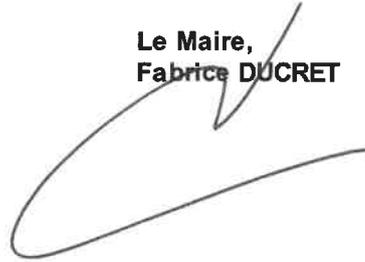
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
Résultat du vote : adoptée			

Fait à Saint-Joseph, le mercredi 21 mai 2025

Le secrétaire de séance
Julien FREYCON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final vertical stroke, positioned below the name Julien Freycon.

Le Maire,
Fabrice DUCRET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small upward tick at the end, positioned below the name Fabrice Ducret.